

## Spécial grippe aviaire

### *La règle : c'est le confinement des volailles*

Si aucun cas d'influenza aviaire n'a été détecté dans le département de l'Aisne au moment où ces lignes sont écrites, des mesures de précaution sont d'ores et déjà prises et des recommandations vous sont prodiguées.

Vous trouverez ci-joint plusieurs documents concernant les particuliers mais aussi les éleveurs et les détenteurs de volailles et d'oiseaux.

En complément de ces documents, Infos Essigny vous rappelle que les arrêtés prévoient le confinement intégral des volailles pour éviter tout contact entre volailles domestiques et oiseaux sauvages.

Si le confinement intégral (= bâtiment fermé) n'est pas possible, le détenteur doit contacter son vétérinaire qui effectuera une visite d'évaluation des mesures prises par le détenteur pour protéger ses oiseaux. Cette visite est prise en charge par l'Etat.

Pour réagir rapidement en cas d'aggravation de la situation, il est effectué un recensement des oiseaux détenus dans la commune. Vous trouverez ci-joint la fiche de recensement que vous voudrez bien retourner en mairie sous huitaine (uniquement si vous êtes concernés).

Les oiseaux de cage et de volière vivant en permanence à l'intérieur des habitations ne seront pas recensés.

### **Moutons, chèvres.**

Vous détenez, quel que soit leur nombre, moutons ou chèvres que vous en soyez propriétaire oui non, vous devez vous déclarer et les identifier.

En cas de crise sanitaire, il est nécessaire de connaître l'existence de vos animaux. L'absence d'identification peut être sanctionnée (abattage des animaux à vos frais, contravention).

Pour éviter cela, faites vous connaître au plus vite auprès de l'Etablissement Départemental d'Elevage qui vous expliquera les démarches à suivre.

AISNE IDENTIFICATION ELEVAGE BP 57 - 02003 LAON CEDEX

Téléphone : 03 23 22 51 33 (EDE) ou 03 23 22 50 73 (AIE)

**Aucune situation ne pourra être régularisée après le 30 avril 2006**

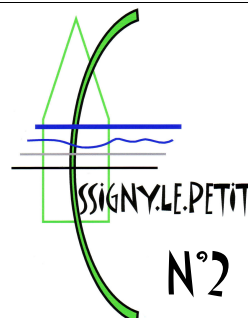
**En mairie d'Essigny-le-Petit, le 9 mars 2006**

**SECRETARIAT DE MAIRIE ouvert le lundi et le jeudi de 18 h 30 à 19 h 30.**

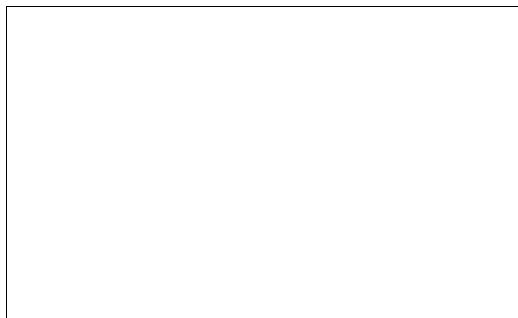
**Téléphone et télécopie : 03 23 07 96 79**

**Courriel : [mairieessignylepetit@vanadoo.fr](mailto:mairieessignylepetit@vanadoo.fr)**

**Site : <http://essignylepetit.ifrance.com>**



**Exit le ballon,  
le logo nouveau est arrivé**



C'est à l'issue de sa réunion du 16 janvier dernier que le conseil municipal s'est prononcé sur le logo communal. Finalement, c'est le logo choisi par les Essignyacois lors de la fête communale qui a été retenu ; la seule modification concerne la couleur du trait cernant l'arc de cercle : noir, plutôt que gris, pour souligner le E initial d'Essigny.

Le logo avait été présenté ainsi :

Le pentagone représente au choix soit un des clochers soit la forme du terroir de la commune. L'arc de cercle symbolise la route de Fontaine-Uterte à Homblières et la vallée de la Somme. Les 4 lignes horizontales représentent de haut en bas la rigole, la Somme, la route et la voie ferrée.

Infos Essigny a donc commencé à modifier sa présentation pour y intégrer le nouveau logo.

Une déclinaison du nouveau logo a été adoptée par l'école : des lignes horizontales bleues et une ligne verticale rouge représentant les lignes d'un cahier complètent le logo communal.

Quant à l'anecdote montgolfigère, elle ornera encore sans doute longtemps le parvis de la maison commune.

### Pluviométrie

30 mm d'eau sont tombés en janvier (pluviomètre de l'école) pour une moyenne de 53 mm pour janvier depuis une cinquantaine d'années (données météo de la station de Roupy). Pour décembre, il n'était tombé que 42 mm pour une moyenne de 63 mm.

**L'assurance maladie  
Nouveau point d'accueil  
au centre hospitalier général de Saint-Quentin  
Un délégué conseil vous accueille  
chaque mardi de 14 h à 16 h  
Bureau des admissions**

**Pour votre retraite du régime général**  
Un numéro unique  
**0820.19.59.59** (0.118 euro la minute)

Agence retraite CRAM  
5 rue du Docteur-Mairesse  
02100 SAINT-QUENTIN

[www.CRAM-NORDPICARDIE.FR](http://www.CRAM-NORDPICARDIE.FR)

Le froid redouble et ...  
les appareils de chauffage mal entretenus,  
les fumées mal évacuées,  
une mauvaise aération produisent

### **du monoxyde de carbone (CO).**

Gaz mortel, inodore et invisible, le monoxyde de carbone provoque des maux de tête, des vertiges, une perte de connaissance, un coma voire un décès.

- Faites entretenir vos appareils par un professionnel tous les ans
- Faites ramoner conduits et cheminées au moins une fois par an
- Ne bouchez pas les aérations de votre logement

**EN CAS D'ACCIDENT : AÉRER ET ÉVACUER LES LIEUX  
APPELER LES POMPIERS (18) OU LE SAMU (15)**

FERRAILLES

ENCOMBRANTS

### **Collecte**

le 4<sup>ème</sup> mercredi  
des mois impairs

Prochaine collecte  
le mercredi  
22 mars 2006

### **Que faire en cas d'incendie ?**

Appeler les pompiers dans les 2 minutes fait gagner un temps précieux

Répondre calmement à leurs questions permet de localiser l'incendie plus facilement.

### **Numéros d'urgence gratuits**

**Sapeurs pompiers**

18

**Samu**

15

**Numéro d'urgence européen**

112

**Service des eaux**

03 23 62 82 82

**Urgences**

(en dehors des heures de bureau)

**06 80 31 56 14**